

GUIDE PRATIQUE GESTION DES DÉCHETS



LOI

• Les Ordures Limitées



Communauté de communes
Haut Limousin en Marche



Chers concitoyens,

Notre engagement collectif envers un environnement propre et sain est non seulement notre engagement, mais aussi une nécessité pour assurer un développement durable et harmonieux de notre territoire.

Au cours des dernières années, notre communauté a pris en charge la gestion des déchets. Aujourd'hui, nous introduisons de nouvelles initiatives de collectes, et encourageons la réduction des déchets à la source en distribuant des composteurs gratuits à tous nos administrés.

Relever les Défis Ensemble

La gestion des déchets n'est pas l'affaire d'une seule institution, mais une responsabilité partagée par chacun d'entre nous. Chaque geste compte, chaque action a son importance. Que ce soit en triant correctement vos déchets, en réduisant votre consommation de plastique, ou en participant aux programmes de compostage, votre contribution est indispensable.

Nous devons également être conscients des défis auxquels nous faisons face. La consommation croissante et la diversité des matériaux à traiter exigent une adaptation constante de nos stratégies de gestion des déchets.

C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la collaboration de tous.

Nos Initiatives et Nos Objectifs

Notre communauté de communes s'engage à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion des déchets. Voici quelques-unes des initiatives que nous développons actuellement :

1 - Renforcement des gestes et écocgestes de tri : nous déployons des nouvelles bornes pour les ordures ménagères, les recyclables, le verre, le papier sur un même emplacement pour faciliter le tri.

2 - Programme de compostage domestique et partagé : nous encourageons les foyers à adopter le compostage pour réduire les déchets organiques, en distribuant gratuitement des composteurs, des bio-seaux et des guides de compostage.

Vers un Avenir Durable

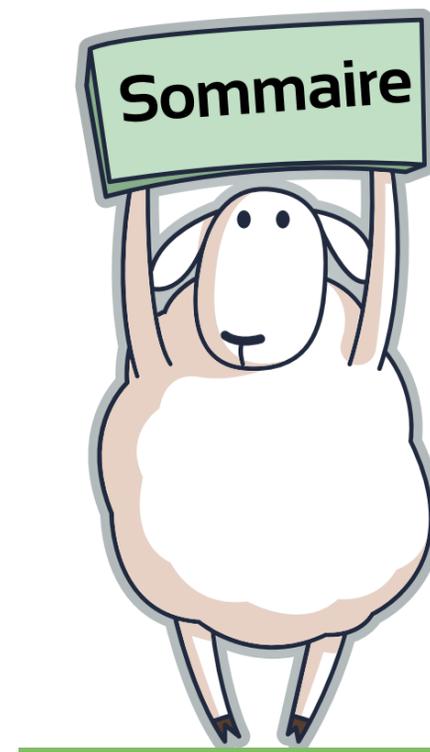
Notre vision est claire : faire de notre communauté un modèle de gestion durable des déchets. Pour y parvenir, nous avons besoin de votre soutien et de votre participation active. Ensemble, nous pouvons réduire notre empreinte écologique, préserver notre environnement et léguer aux générations futures une planète plus propre et plus saine. Je vous invite à vous joindre à nous dans cet effort collectif. Informez-vous, participez aux initiatives locales et n'hésitez pas à partager vos idées et suggestions. Chaque voix compte, et ensemble, nous pouvons faire la différence.

Merci pour votre engagement et votre soutien.

Avec mes salutations distinguées,

Jacques De La Salle

Vice-Président
en charge des Ordures Ménagères



4

Pourquoi ?

6

Où trouver mon écopoint ?

8

Les meilleurs gestes de tri !

10

Zoom sur le compostage

12

Les Points d'Apport Volontaires - PAV

14

Mes déchets verts

15

Où vont mes déchets ?

16

Mes encombrants

18

Je donne une seconde vie à mes objets

20

À votre écoute !

Pourquoi ?



La CCHLeM participe aux initiatives de durabilité.

La communauté de communes se doit d'agir sur la production de déchets et l'organisation du service pour que les usagers ne subissent pas l'augmentation considérable des coûts à venir.

Pourquoi changer de mode de collecte ?

Les lois et directives européennes obligent les collectivités à réduire les déchets ménagers (-15 % d'ici 2030) et à améliorer le recyclage.

Actuellement, chaque habitant du territoire produit en moyenne 225 kg de déchets par an, bien au-dessus de la moyenne régionale de 166 kg.

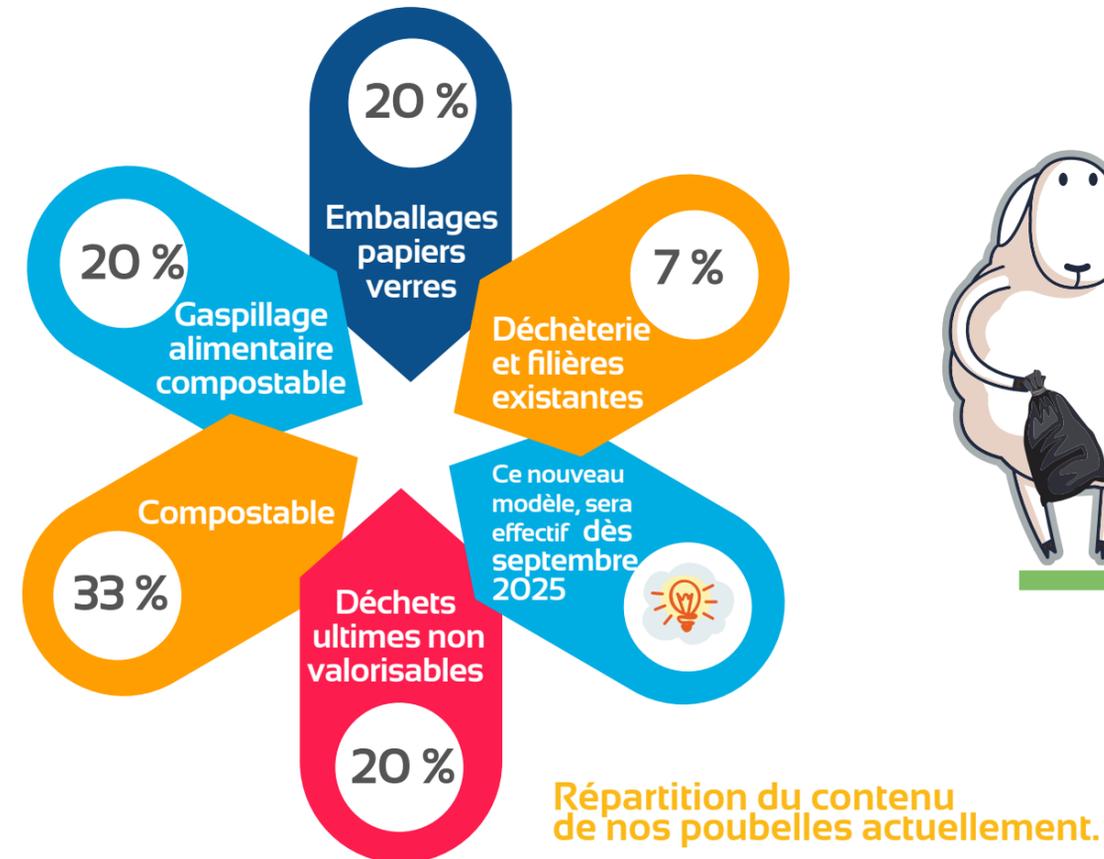
En conséquence, il devient essentiel d'adopter des solutions pour encourager un meilleur tri et limiter la quantité de déchets produits.

Quel mode de collecte a été choisi ?

Après étude, le scénario des points d'apport volontaire (PAV) a été retenu. Cela signifie que les habitants déposeront leurs ordures et recyclables dans des bennes spéciales accessibles à proximité.

Pourquoi Passer aux Points d'Apport Volontaire ? Un Choix Gagnant pour Tous !

Les points d'apport volontaire sont **la solution la plus économique pour notre territoire** et surtout, ils **nous permettent de respecter les exigences réglementaires en matière de gestion des déchets**. En adoptant ces nouvelles habitudes, nous contribuons ensemble à un tri plus efficace, plus écologique et plus responsable !



Aujourd'hui, si chacun respecte les consignes de tri, nos déchets suivent un circuit bien défini :

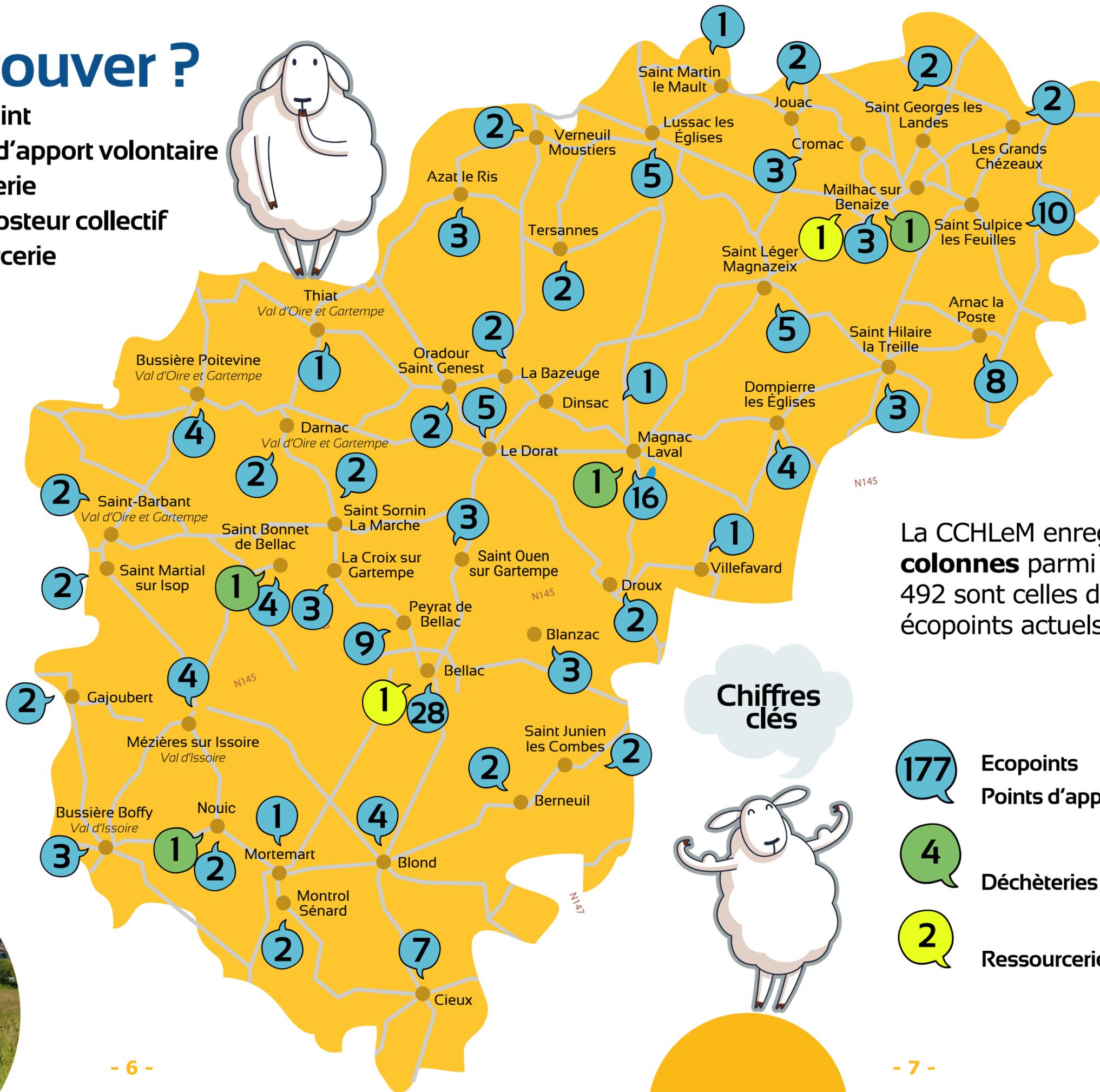
- ✓ Le papier, le verre et les petits emballages plastiques sont déposés dans les éco-points.
- ✓ Les cartons, les déchets verts sont apportés à la déchèterie.
- ✓ Les biodéchets sont compostés, soit individuellement, soit dans l'un des composteurs collectifs installés sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Seuls les encombrants peuvent être collectés en porte-à-porte, après inscription obligatoire auprès de Maximum.



Vous trouverez toutes les informations et contacts dans ce guide.

Où trouver ?

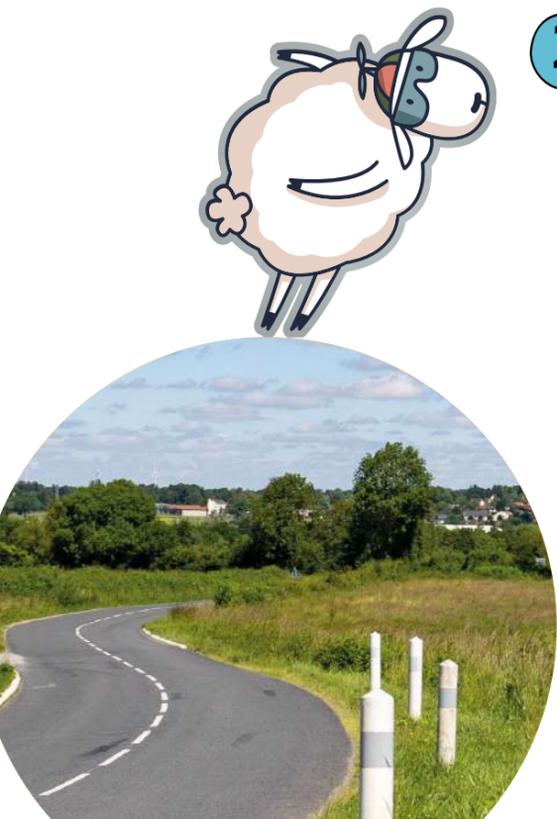
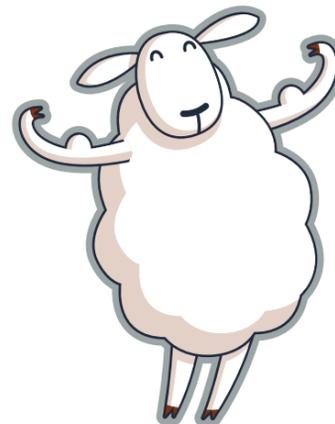
- Mon écopoint
- Mon point d'apport volontaire
- Ma déchèterie
- Mon composteur collectif
- Ma ressourcerie



La CCHLeM enregistre **770 colonnes** parmi lesquelles 492 sont celles de nos écopoints actuels.

Chiffres clés

- 177 Ecopoints
- Points d'apport volontaire
- 4 Déchèteries
- 2 Ressourceries



Les meilleurs gestes de tri

Mes ordures ménagères

dans le **conteneur gris.**
> À partir du 1^{er} septembre 2025.



Mes biodéchets compostables

Dans mon composteur individuel :

Pour les particuliers et les familles :

- Propriétaires de maisons avec jardin.
- Habitants d'appartements avec balcons ou terrasses.
- Personnes intéressées par le jardinage et l'agriculture urbaine.



Dans les composteurs collectifs :

Pour les résidents :

- Habitants d'immeubles ou de quartiers sans espace pour un composteur individuel.
- Administré souhaitant participer à des initiatives écologiques malgré le manque de jardin privé.



Pour les communautés et Groupes :

- Associations de quartiers ou de copropriétaires.
- Groupes communautaires, écoles, et organisations locales.
- Jardins partagés ou communautaires où plusieurs personnes utilisent un même espace vert.



Mes pots, bocaux et bouteilles en verre

dans le **conteneur vert.**



Mes emballages en carton, bouteilles et emballages en plastique, tous les autres emballages en métal

dans le **conteneur jaune.**



Mes papiers : journaux, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes, livres, etc.

dans le **conteneur bleu.**



Mes vêtements et tissus :

dans les **bornes textiles.**

Tout le reste : vaisselle, tuyauterie, jouet cassé, les grands cartons et autres encombrants.

à la **déchèterie.**



Je n'ai pas besoin de laver les emballages !
Pour éviter de gaspiller de l'eau potable inutilement, je les vide simplement.



Je compacte les bouteilles, cartons et canettes pour gagner de la place chez moi et dans les conteneurs de collecte.



Je n'imbrique pas les emballages pour faciliter le travail des agents du centre de tri. Avant d'être recyclés, les déchets triés sont classés à la main, par matériaux.



Zoom sur le compostage



Les déchets que je peux composter :

Les déchets organiques

Ils représentent plus de 50% des déchets de nos poubelles !

- > les épluchures de fruits et légumes,
- > les restes de repas*
- > le marc de café,
- > les sachets de thé,
- > les coquilles d'œufs broyées,
- > les feuilles mortes,
- > les petites branches et autres matières végétales.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de 50% de nos déchets pourraient être compostés !

*Il est recommandé de décomposer les restes de repas avant de les ajouter au compost pour accélérer le processus de décomposition. Vous pouvez les broyer ou les couper en petits morceaux avant de les mélanger avec d'autres déchets organiques.

Comment réussir mon compost ?

Je choisis un endroit approprié

Un endroit dans mon jardin qui reçoit une quantité suffisante de soleil ou je me rattache au composteur collectif le plus proche.

Je commande mon composteur gratuitement

Je contacte le service des ordures ménagères de la communauté de communes.

Je serai alors informé pour savoir quand et où récupérer mon composteur !

Je mets mes biodéchets dans mon composteur dédié

J'alterne les différentes couches de déchets organiques pour assurer une bonne aération et une décomposition uniforme.



J'ajoute une couche de matières brunes (feuilles mortes, paille).



J'arrose régulièrement

Mon compost est humide mais pas détrempé. J'arrose régulièrement, surtout pendant les périodes sèches, pour favoriser la décomposition des déchets.

Je retourne mon compost

Pour aérer le compost et accélérer le processus de décomposition, je le retourne régulièrement (1 fois/semaine) à l'aide d'une pelle.

Je surveille régulièrement mon compost

- > Je m'assure qu'il ne sente pas mauvais et qu'il ne contienne pas de moisissures.
- > J'ajoute des matières brunes pour équilibrer la composition si nécessaire.

J'utilise mon compost

Une fois que mon compost est bien décomposé et ressemble à un terreau sombre et friable, je peux l'utiliser pour enrichir mon jardin et nourrir mes plantes.



Les Points d'Apport



1. Si je suis déjà usager, la communauté de communes se chargera de la distribution des cartes ou badges d'accès au cours du deuxième semestre 2025.

2. Si je suis nouveau sur le territoire, je contacte le service des ordures ménagères de la CCHLeM en joignant les documents suivants :

> **ma pièce d'identité**

> **un justificatif de domicile**

Une fois votre demande traitée, la CCHLeM vous contactera pour vous remettre votre carte ou badge d'accès.

3. J'utilise ma carte d'accès pour déposer mes sacs d'ordures ménagères et j'en fais bon usage en respectant les consignes de tri des déchets.

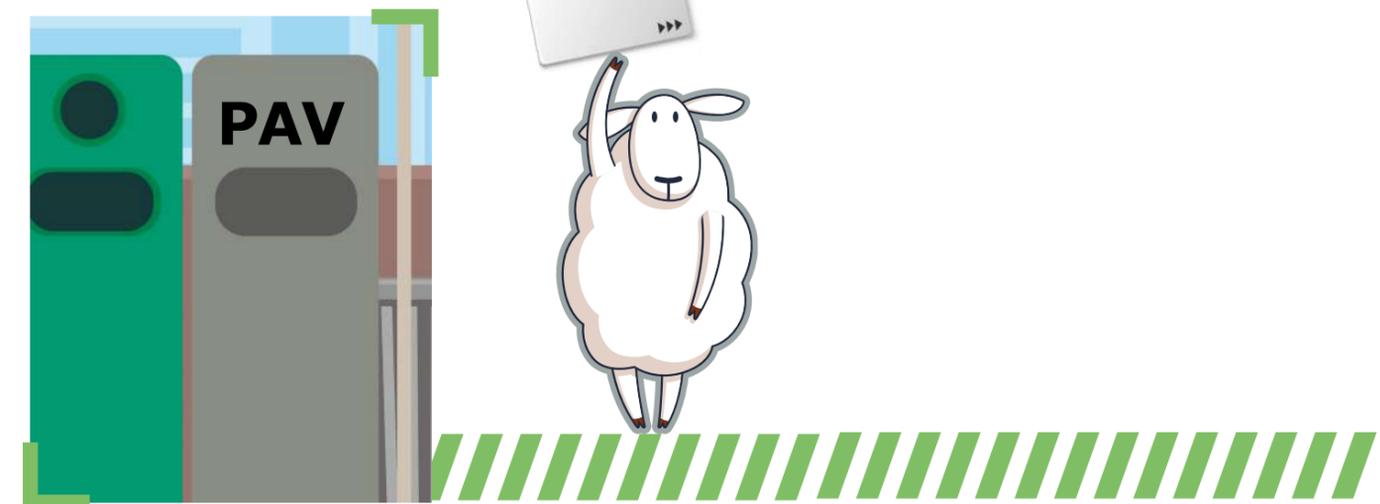
Volontaire - PAV

MODE D'EMPLOI

À partir du 1^{er} septembre 2025

- > Je dépose mes ordures ménagères dans le conteneur gris.
- > Le nombre de dépôts est déterminé en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

J'utilise ma carte



- > Je place ma carte d'accès devant le lecteur pour m'identifier.



- > Je peux alors **ouvrir la colonne**
- > et déposer mes **sacs de 30 litres uniquement !**
- > enfin, **je referme la colonne.**

Mes déchets verts



Informations

Je composte mes déchets verts, car leur prise en charge à la déchèterie est limitée à 5m³/an.



Pour la gestion de mes déchets verts le SYDED propose des aides financières aux particuliers pour l'achat ou la location de broyeurs de végétaux.

Les machines présentant un débit insuffisant peuvent vous décourager de broyer. C'est pourquoi le SYDED subventionne les broyeurs ayant une puissance minimale de 4 cv ou de 2200 W.



05 55 12 12 87

contact@syded87.org

du lundi au vendredi
8h-12h / 13h30-17h00

Où vont mes déchets ?



Les déchets des conteneurs sont ensuite collectés par nos prestataires.

1. Les déchets ménagers sont collectés et transportés vers la **Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM)** où ils seront incinérés pour contribuer à la production de chaleur (41 000 MWh), soit environ l'équivalent de 4 000 logements.

2. Les déchets recyclables sont collectés et acheminés vers le centre de tri pour être traités, puis dirigés vers l'usine de recyclage afin de fabriquer de nouveaux produits.

3. Le verre est collecté, puis transporté vers une usine de recyclage où il sera refondu pour être transformé en nouvelles bouteilles.

4. Le papier provenant de cahiers, bloc-notes, impressions, journaux, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes et livres est collecté et acheminé vers une usine de recyclage où il sera transformé en nouvelle matière première pour la production de papier.



Mes encombrants



Je souhaite que mes encombrants soient collectés :

Je dois m'inscrire en mairie au moins 2 jours avant la date prévue de la collecte en porte à porte organisée par l'association Maximum.

> Seuls les usagers figurant sur la liste fournie par la mairie la veille de la collecte, pourront bénéficier de ce service.

> Si j'oublie de m'inscrire, les encombrants ne seront pas ramassés.

> **Les objets encombrants peuvent être soit déposés en déchèteries, soit collectés tous les 3 mois par l'association Maximum.**

> **Le coût de cette prestation est inclus dans le prix de la redevance et aucun frais supplémentaire ne sera facturé.**

>> **Les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route, à la date indiquée, avant 8h.**



Comment se passe la collecte ?

Les dates de collectes des encombrants de vos communes sont disponibles sur le site internet de la CCHLeM :

<https://hautlimousinenmarche.fr/proprete>



✓ **Les déchets inclus pour cette collecte :**
Les appareils électroménagers, la literie, le mobilier, les produits métalliques et résidus de plomberie, divers objets en matière plastique.

✗ **Les déchets exclus pour cette collecte :**

- > Les déchets verts,
- > Les gravats,
- > Les produits destinés aux ECO POINTS,
- > Les ordures ménagères et assimilées,
- > Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...),
- > Les huiles usagées,
- > Les pneus,
- > Les tôles en fibrociment,
- > Les bâches agricoles,
- > Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres,
- > Les poêles et bidons non vidés.

Attention :

Pour les encombrants dépassant 4 m³ :

Maximum se charge également de les débarrasser.

Il me suffit de les contacter pour avoir un rendez-vous et obtenir un devis.

Je n'ai pas besoin d'être inscrit en mairie pour cette démarche.

Cela m'évite de me rendre à la déchèterie.

Je donne une seconde



Je pense à la ressourcerie !

MAXIMUM

Je peux déposer ces objets en bon état :

- > Vaisselle
- > Plats et ustensiles de cuisson
- > Petit mobilier (table de nuit, table basse, étagère à poser ...)
- > Livres, cartes postales, disques vinyles, CD de musique, etc.
- > Jeux électroniques
- > Petit électro-ménager (batteur, mixeur, cafetière...)
- > Luminaires (lampes, lustres, lampadaires...)
- > Jouets
- > Vêtements (de préférence lavés et pliés)
- > Vélos
- > Meubles
- > Meubles de jardin
- > Outils de bricolage et de jardinage
- > Et bien plus !



vie à mes objets

Comment je m'organise ?

Je trie mes objets à la maison, puis je les amène à l'une des ressourceries de Maximum situées au plus près de chez moi pendant les jours et heures d'ouverture.

Après avoir été dépoussiérés et vérifiés, la ressourcerie mettra en vente ces articles d'occasion dans l'un de ses magasins.

Je peux les déposer devant chez moi lors de la collecte des encombrants ou en déchèterie dans les bennes dédiées.



Réparer, transformer, donner : des alternatives avant de jeter !

Baucoup d'objets du quotidien peuvent être transformés et réutilisés !

- > Une vieille commode peut être remise au goût du jour,
- > Les boîtes de conserve peuvent devenir des pots à crayons,
- > Les vieilles chaussettes peuvent être transformées en éponge,
- > Vos bouteilles et pots en verre peuvent devenir de véritables objets de décoration...

J'ai des questions, je peux contacter :

La CCHLeM : 05 55 60 09 99
puis tapez le 1
serviceom@cchlem.fr

MAXIMUM : 05 55 76 22 78
maximum87@orange.fr

Bellac

3 Ter Avenue de la Libération
87300 Bellac
Tél. : 09 52 70 82 65
Du mardi au vendredi de 10h à 17h

Mailhac-sur-Benaize

1, Les Masgrimauds
87160 Mailhac-Sur-Benaize
Tél. : 05 55 76 22 78
Du lundi au samedi 9h-12h et 14h-17h30

À votre écoute !



Une équipe et
des partenaires à
votre écoute !

1. Un site internet dédié :

> www.hautlimousinenmarche-om.fr



2. Déchèteries :

Mailhac-sur-Benaize

Du lun. au sam. : 9h-11h45 / 14h-17h15

 Les Masgrimauds
 05 55 76 22 78

Magnac-Laval

Du mar. au sam. : 9h-11h45 / 14h-17h15

 Route du Dorat
 06 24 85 41 88

Nouic

Jeu. : 14h-17h15

Mar., ven. et sam. : 9h-11h45 / 14h-17h15

 68 route d'Aquitaine
 06 03 06 52 24

Saint-Bonnet de Bellac

Mer. : 14h-17h15

Lun., ven. et sam. : 9h-11h45 / 14h-17h15

 Le Bourg
 06 03 06 59 67

3. Ressourceries :



L'association Rempart accompagne les personnes éloignées de l'emploi à se réinsérer durablement.

27 avenue de la Libération
87300 **Bellac**

05 55 68 02 86
contact@rempart87.fr



L'association Maximum agit pour l'économie sociale et solidaire et la préservation des ressources.

Les Masgrimauds
87160 **Mailhac sur Benaize**

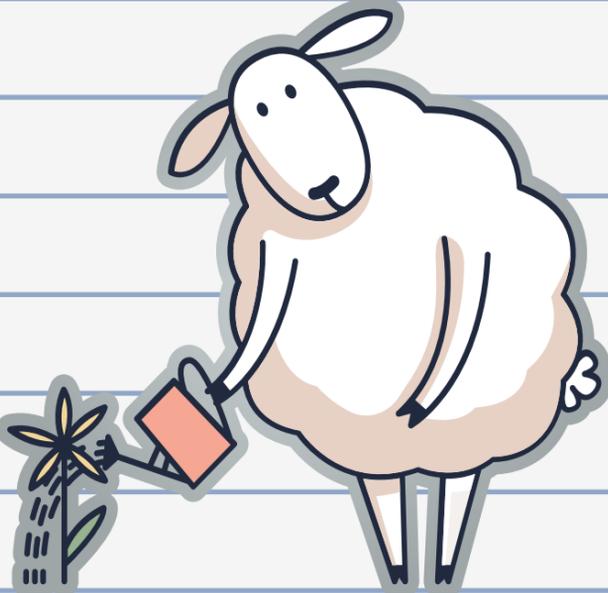
5 ter avenue de la Libération
87300 **Bellac**

05 55 76 22 78
maximum87@orange.fr

Mes notes :

A vertical sheet of lined paper with 20 horizontal blue lines, intended for writing notes.

A vertical sheet of lined paper with 20 horizontal blue lines, intended for writing notes.





Rédaction/Conception :
Service Communication et
Service des Ordures Ménagères CCHLeM.

Mise en page :
Agence La belle Verte / Le Dorat (87)

© **photos :**
La BohAIme Verte / Le Dorat (87)

